

Reponse que des circonstances dictent de faire directe, sauf à en communiquer ce qu'il faut au
Comité du Bonheur faite sans beaucoup d'espérer qu'elle soit lue, et demandant par réciprocité

Le Pouthou

- enquête de l'an 12

- état des biens 1814

pour le Pontneu-
 de 1807, adresse et
 ion il veut en éviter,
 la de bien la plus qu'un
 l'ont qui parit sur -
 vie de l'Union ou il est
 même celui de la neuve
 et de plus, moyennant
 as habitans, vici, par
 uroute - ci, on n'a
 gresse du in - de vant
 vint au moyen de d'its
 d'ortheloni, dont la
 m'ici s'entend à une note
 à vion la paroisie que
 int paroisie, et même on
 Guy Le Borgne qu'on a
 tel, venu au moyen de d'its
 et s' à montrer bien en
 de vici, moyennant primitif
 p'puis que celle dite de
 mienne du Pontneu selon
 igne au d'udit plouégat,
 on le par - ar - prior, it au
 lieu dit Le Squirier pour
 eau d'udit bourg, on - haut
 goff, le démontrent bien
 a bourg de celle de Botrochet
 arg du Pontneu - actuel)
 u vici, plouégat - moisan.
 Hermon ou à tout d'roit de
 de d'up - p'p'ion, il m'et de
 t'vici, g'it d'up - p'p'ion, par
 le d'up - p'p'ion de tout moyen
 m'oit 2 vici, catres, après -
 r'ays, qu'on ne devroit point
 y en ait au Pontneu, à
 ne au, quoiqu'il ait la sse
 d'ord à Boue pour vici
 on, qu'on le s'ay, vici et
 propre d'ur Pontneu
 m'ici, d'it d'ici, qu'à m'ici
 qu'on d'it, vici, toujours
 n'est, qui devroit y avoir
 de al pour la s'up - p'p'ion.
 leur Rastour, d'it, s'up - p'p'ion
 d'it de la m'ort, s'up - p'p'ion d'it
 magat - moisan, qu'il, d'it, s'up - p'p'ion
 d'it, toujours, en g'it, s'up - p'p'ion
 d'it, s'up - p'p'ion, d'it, s'up - p'p'ion

Réponse que des circonstances dictent d'espérer directe, sauf à en convenir plus ce qu'il faut en
au Rectorat. Conton du ponton, faite sans beaucoup d'appréhension, d'après quelle suit lue, et demandant par réponse.

Pontillon

A Messieurs,

Messieurs les Vicaires, Généraux de l'Evêché du Finistère à qui après pour le Ponton
touchant les délais résolués d'unanimité par leur circulaire pour le concordat de 1801, advenue et
parvenue au Desservant, celui-ci a quelque envie de leur causer une confusion, il veut l'éviter,
mais il en a bien plus, qu'on n'a vite pas encore bien autre confusion, qui le touche de bien plus près, qu'un
désirant de plaignant, suppléant à présent le Curé, absent pour rétablir la sainte eglise par un
doute justement nommé par - intirim (et intirim qui dure plus apparemment que la vie d'ailleurs où il est)
Rectorat du canton du Ponton, dont l'Eglise, depuis l'ancien trouble public, ou même celui des seigneurs
du Ponton et du Duc de Bretagne leur consergermain, devenu pauvre et trop petit, se battingement
désolé par l'armée noire en la révolution dernière, et par deux de ses plus méchants habitants, vicaires
d'articles de réponse en 2 premiers articles de la note de ces messieurs, et au Bon de la cour, et - circonstance
1. Le patron de l'Eglise du Ponton, aduocant priorat et paroissiale de la paroisse du curé de Ponton
Evêché de Tréguier, fondée plus de 2 siècles, avant la prise de Tréguier de qui vint au moyen des
troubles de la révolution, à prétendre à cette primauté et l'apôtre Saint Barthélemy, dont la
statue, niche en pierre, a été toute démolie et rompie en plus d'une partie, comme ici en l'union à une note
Les paroisses de tous les voisins de ce vicariat du Ponton, ont vu et ont vu qu'un vicaire de la paroisse que
ses pilleurs traitèrent long-temps de bénéfice simple; un arrêt de 1666 le maintint par la paroisse que
vint à la reconnoître pour la 1^{re} de Tréguier, fondée selon l'armorial - Breton de Guy la Bourne qu'on a
au Ponton vers 1212 ou 1214, plus de 2 siècles, avant celle du prévôt de Tréguier, venu au moyen des
anciens troubles, à prétendre à cette primauté. Le sousigné a commencé plus d'une fois à montrer bien en
justice que le prieur du Ponton avait anciennement les droits - rectoriaux ou de curé vraiment primitif
dans les paroisses voisines, comme Plestin même; et que la sienne a été bien grande; puisque celle dite de
Plouégat-moisan, devenue fort-peuplée, a été indubitablement prise sur l'ancienne du Ponton selon
que le procureur - fiscal qu'il trouva l'Eglise du Ponton et de Tréguier devenu seigneur dudit Plouégat,
l'avouit, ainsi que ledit encore. Le Bourgeois prêtre natif dudit Plouégat ou le prieur - primitif, et
plus haut que le bourg dudit Plouégat, et engagé par un prieur de la Roche à de la Roche dit Le Squire pour
la rançon du Roi François I^{er}, et plusieurs autres, intermédiaires, dont l'un a-niveau dudit bourg, ou haut
de Kerlaban, l'autre et un lieu dit Kerouvier touchant les Terres du château de Tréguier, le démontrent bien,
on montreroit encore mieux que la paroisse du Ponton, allée jusques bien près du bourg de celle de Botard
et de là à tout le moins par le Kerlaban, (village de la Roche, à une lieue en effet du bourg du Ponton-actuel)
venait se joindre à la jonction de Plouégat - Guerrand, jadis Grallon, avec ledit bourg de Plouégat-moisan.
Les 2 derniers archidiares devenus curés primitifs de Plouégat-moisan par les lettres primales de tout droit de
Bonne au lieu de Toul-al-Louarn, diocèse pour beaucoup, de l'Eglise du canton du Ponton, et m. de de
Pénmarch et de Lambour, prêtres de feu l'abbé de Guénec, archidiares précédents, avaient tenu à passer par
l'arbitrage de m. Coroller, dernier avocat de l'Evêché, quand la révolution est venue le démolir de tout moyen.
Il avait exposé cela au 1^{er} district de Moëda, dont on rappelloit l'ami, et auquel il demandait 2 vicaires, après
qu'on avait redonné ce que de raison à la paroisse, sans multiplier les desservants du pays, qui ne devoient point
non plus être diminués: car le bien public et celui de la Religion rétablie, exigent qu'il y en ait au Ponton, à
Plouégat-moisan, à Lascivilly et à St-Elou, quartiers, et devant les vicaires de Plouégat-moisan, qui quoiqu'il en soit
vendu pour du papier sans valeur pour autre chose, la chapelle de St-Elou, au feu seigneur de Bonne procureur
et la chapelle de Lascivilly au haut de la descente au bourg du Ponton, a 2 des habitants, qui m. le font prêtre
a engagé à l'octroyer pour une culte jusqu'au rétablissement de l'Eglise plus propre du Ponton.
je demandai avant la dernière voyage de m. l'Evêque à m. de Guénec, un mémoire que j'eus à cet égard, ainsi qu'à m.
de Guénec, touchant la position qu'on avait proposée dudit Ponton-moisan, pour la jonction de ces vicaires
mise en l'un et l'autre de ces 2 lieux, ainsi Plouégat, et m. de Guénec prêtre, qui est qui devroit être ainsi
qu'il le desirait, au lieu qu'on lui demandait, et dit, on ne peut pour Plouégat, qui sa position n'est pas suffisante, ainsi
à Plouégat-moisan, il ne laisse pas d'y avoir des catholiques, même par feu l'abbé Gouffier leur Rectorat, et les paroisses
d'Espilly qui lui devroit servir par ce que l'archevêque de Sens recut d'un pape et de l'Evêque de la même nation d'un
pape saint, sans aucune étude de prêtre, venant de ces vicaires et de la paroisse dudit Plouégat-moisan, qui lui soit
d'archevêque, avec la chapelle, l'église et le curé de St-Laurent dudit Plouégat, et les laïcs en ont toujours en l'union
ils ont et autres, qu'il me direction à cause de mon union avec lui de St-Laurent, et à l'Evêque de la même nation.

Ledit J^r Le Bourgeois, qui est de malheureux enpressement de répondre en peu de jours au peu de la forme
syllabique aux pauvres de mortels, au lieu de rester en moi au collège de Léon, apprendre, au moins
de bonne philosophie, des principes de notre Religion aux notes de l'église d'ici, bien au large,
est pourtant bien préférable au magne qui se flattoit être ministre d'un comtable d'un tel village.
Ledit J^r Louis Le Bourgeois est l'un des propriétaires du grand-lieu de la foye, et même d'un certain
au-dessous du grand-lieu et d'un certain au-dessous, et à ma proximité, et en l'endroit d'ici, et à ma
solide retraction, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
de acquis depuis un bon convenant, qui le d'ici, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
comme chacun a quelque défaut, j'ai offert de la suffisance de m'ingérer, pour de plouignem, que j'ai fait
mon coadjuteur, quand son père l'ont retiré de son université à Brét, d'abord pour fournir une messe
matinale, quand son père, j'en qui la d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
folles calomnies me firent reconnaître, et d'abord pour prêter à la rétribution, le comtable d'un tel village,
jacobins, dont le refus me fit être d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
bi-bergé chez moi, et quand on envint à le vouloir forcer lui-même, et d'abord pour prêter à la rétribution,
restier quelque temps à l'île de Ré, mon neveu chez qui je demeure à présent, et d'abord pour prêter à la rétribution,
qu'on ne lui vendit rien, malgré qu'on le lui offroit beaucoup, comme a été de la paroisse de
plouignem, et cependant il manque à mon accord, à la promesse qu'il avait fait de me prêter pour
prendre ma lettre et autres papiers quand il irait à quimper visiter notre évêque, qui fut de qui
de cela, et de ce qu'il n'avait fait aucune mention de moi à sa mère, comme d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
il m'a plusieurs fois depuis cherché que celle, pour, sur billet d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
= conjoints, sans les avoir renvoyés à lui, neveu, seulement en d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
quelque plainte encre, d'avoir baptisé une fille de celle de mon neveu, qui me fit présenter un
= billet d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
à mon dit neveu, que la nourrice d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
= naitre, et que j'ai marqué sur un billet ouvert de supplique à l'autorité, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
du clergé d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
on vint presser de baptiser l'enfant, pour lequel on trouvoit de la nécessité d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
baptiser en ambrogio, sans à on avoir bonne note ou copie du rapport du baptême à la paroisse,
Ledit J^r neveu a été obligé de pardonner un baptême d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
2. Le nombre des âmes, que celui qui fait encore la fonction de curé au ponton actuel, n'y en a
que de 366, et je crois qu'il n'y a que dix à y ajouter, quelle est proportion donc entre le ponton
et plouignem, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
j'ai écrit à Paris, y étant bien obligé par exemple, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
par le usage de Paris mon ami, que la position du ponton sur la rive, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
= vivier, qui y fixent le vol des chevaux de poste d'une brigade de gendarmes, et d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
ses foires, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
et son droit de marche hebdomadaire, le rendront toujours chef-lieu du canton, et d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
avait la plus belle chambre du canton, pour tenir les assemblées cantonales, mais par
pluies de cet hiver, elle vint de tomber, et comme l'église est en ruine, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
la d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
= traitement que le Département m'avait fait comme successeur au ponton, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
payé par, et fait rendre mon peu d'immeuble, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
mes livres et cartons de mathématiques, je ne pourrai tarder d'aller de quelque façon à l'opéra,
3. Je fais ici par mes confrères venir prêcher les pontons pendant l'été, et d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
des tuteurs du ponton, qui d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
mes, comme plouignem, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,
par exemple celui de Paris, d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité, et en l'endroit d'ici, et à la frugalité,

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, et à m. m. Vos Secrétaires qui ont sans doute d'aussi
bons yeux et de meilleures Lunettes, votre très-humble, très-obéissant et soumis Serviteur,
Jean-Marie Picart né et baptisé le 28. mai 1733 en la paroisse de Plouégan. Lors
en 1750 et je fus promu à la prêtrise le 22. 7. 1759 à Rouen, où j'allai de Paris, où je
refusai une chaire de philosophie et me contentai de notre que bachelier en Théologie
pour revenir à saint Paul de Léon; du collège de laquelle ville je fus principal et
professeur de bonne philosophie; et de là, le 29. juin 1766, j'eus prendre possession de la
paroisse paroissial du Ponthou, prêtre sujet au concours pour les dignités au diocèse
fait au lieu dit pén-an-alé-proche l'ancien château de Kervignon, acheté par son fermier, au
quatrième, jadis dit frérie, de Lusivilly, rapporté comme dit est, depuis long-temps à Plouigneau. Le
terrain dit Lande de Lusivilly, jadis faouedou, a été revendiqué efficacement par moi pour le
Ponthou, et la veuve d'un sulpice Lavanant vivant encore, sait et doit partout que son mari
avoit un titre sur parochie du lieu de Kervignon, à une demi-lieu au dessus dudit Ponthou
où les m. m. de Lanni di chargeoient leurs colons dudit lieu de payer un bois de coupe de front
de première au prieur du Ponthou: mais qu'on avoit donné cette parcie à un Turcien, parce que
ledit Lavanant n'avoit rien dudit Kervignon, et ne savoit où elle lui étoit venue. Je sais aussi
et que c'étoit des jégou des environs de Tournay, qui l'avoient fait leau cathédral, que le pere
dudit Lavanant avoit acquis dudit jégou ou qu'il leur avoit remboursé. Il y a plus avant
vers Plouigneau, les parois du Ponthou, et plusieurs autres terres qui étoient du Ponthou,
auquel avoit rapport le Ros Brézallou, le vant fort d'une place d'armes, encore visible, et
l'arrêt de 1666 déjà cité, condamnoit au Kervignon à payer la 12^{me} gîte, et autre pour parcie
allouer, pour des champs, de Lusivilly sur le chemin menant de sa chapelle à Kervignon, comme
étoit du cens de la paroisse du Ponthou. enfin le 1^{er} de Goasbriant qui l'avoit été 18 ans
du Ponthou, attestoit avec un prêtre Colcanap de pennech Gray, que le prieur du Ponthou
d'émait les terres qui sont entre la chapelle de Lusivilly et le bourg actuel dudit Ponthou,
et la mare dudit sulpice de Lusivilly. Si sur la même chose de champs proche ledit
Ros Brézallou a acquis par le Brevet de la grande auberge du Ponthou je suis ayant
eu et eût bien plus avant la révolution, qu'il seroit inutile d'ajouter à tout cela,
ce 16 février 1804, ou 26 pluviôse an 12 de la république

Arrondissement

de

Morlaix

Etat des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses

Noms des Paroisses	Biens Curaux	Maisons	Valeur Capitale	Produit Annuel	Revenus Réguliers	Revenus par Legs & Donations	Revenus de Fondations	Charges	Revenu Net	Observations
Le Pontou	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Extra-ordinaire près de 300 francs par jour de saints des prisonniers.	Il n'en existe pas.	La Colonne Observations ne peut se trouver remplie, il y a de trop de choses à faire



Certifié par Nous Maire de la Commune du Pontou, Département du Finistère
le 19 Juin 1844. *Flamand*